



# Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif

## Exercice 2023

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007

## Table des matières

1. Contexte général .....	2
1.1 La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.....	2
1.2 Organisation du service : .....	3
1-3. Nombre d'abonnés.....	4
1-4. Volumes facturés.....	5
1-5. Conditions d'exploitation du service.....	6
1-6. Prestations assurées dans le cadre du service .....	7
1-8. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1-9. Glossaire .....	34
2- Tarification et recettes du service.....	34
2-1. Méthode de tarification .....	34
2-2 Prix de l'assainissement collectif : .....	34
2-3. Evolution.....	35
3 Indicateurs d'ordre du service.....	36
3-1. Indicateurs d'ordre général.....	36
3-2. Indicateurs spécifiques à la collecte.....	37
3-3. indicateurs spécifique à l'épuration. ....	41
4- Financement des investissements du service .....	44
4-1. Compte administratif .....	44
5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée .....	46
5-1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.....	46
5-2. Action de coopération décentralisée .....	46
6- Les différents événements 2023 : .....	46
7- Les projet 2024 : .....	46
1) Fonctionnement.....	46
2) Investissement : .....	53

# 1. Contexte général

## 1.1 La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

D'une superficie de 965 km<sup>2</sup>, le territoire Marche et Combraille est situé à l'est du département de la Creuse, au centre du territoire français.

Frontalier de l'Auvergne, ce territoire rural dispose d'un paysage vallonné, d'un bâti de qualité et d'un environnement préservé qui s'ouvrent sur les Monts du Massif Central. Il est traversé par les rivières de La Tardes, La Voueize ainsi que le Cher qui prend sa source sur la commune de Mérinchal.

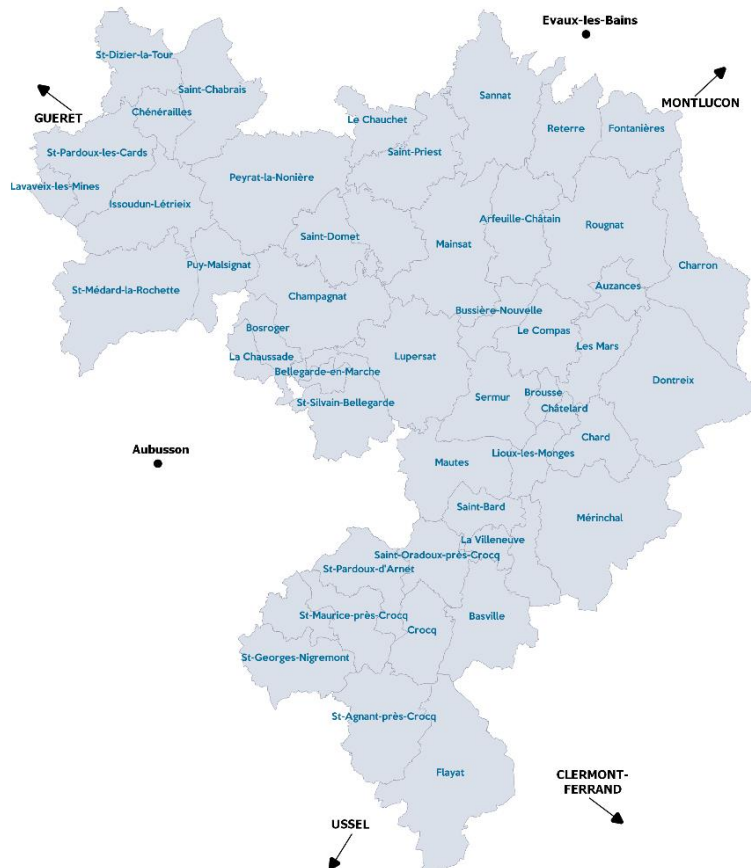
Le territoire regroupe près de 14 000 habitants soit 11% de la population départementale. L'offre de services s'organise principalement autour des bourgs-centres (Auzances, Bellegarde-en-Marche, Chénérailles, Crocq et Mérinchal) et des bourgs-relais tels que Flayat, Lavaveix-les-Mines et Mainsat. Les principaux pôles économiques qui l'entourent sont Aubusson (30km), Guéret (60km), Montluçon (50km), Ussel (70km) et Clermont-Ferrand (70km).

Ce vaste territoire est administré par la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine qui regroupe 50 communes.

Elle est née en 2017 de la fusion des 3 Communautés de communes d'Auzances-Bellegarde, de Chénérailles et du Haut-Pays Marchois.

Son siège social est basé à Auzances. Elle dispose aussi de deux antennes à Chénérailles et à Crocq.

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine



Réalisation QGIS 2.18 - Service Attractivité de la CC Marche et Combraille en Aquitaine - 27.01.2021  
Données originales libres DataGouv, maj 01.01.2020

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241211-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

## 1.2 Organisation du service :

### Liste des communes membres de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

- ❖ Arfeuille Chatain
- ❖ Auzances
- ❖ Basville
- ❖ Bellegarde en Marche
- ❖ Bosroger
- ❖ Brousse
- ❖ Bussière Nouvelle
- ❖ Champagnat
- ❖ Chard
- ❖ Charron
- ❖ Chénérailles
- ❖ Crocq
- ❖ Dontreix
- ❖ Flayat
- ❖ Fontanières
- ❖ Issoudun-Letrieix
- ❖ La Chaussade
- ❖ La Mazière-aux-Bons-Hommes
- ❖ La Serre Bussière Vieille
- ❖ La Villeneuve
- ❖ Lavaveix-les-Mines
- ❖ Le Chatelard
- ❖ Le Chauchet
- ❖ Le Compas
- ❖ Les Mars
- ❖ Lioux les Monges
- ❖ Lupersat
- ❖ Mainsat
- ❖ Mautes
- ❖ Mérinchal
- ❖ Peyrat-la-Nonière
- ❖ Pontcharraud
- ❖ Puy-Malsignat
- ❖ Reterre
- ❖ Rougnat
- ❖ Saint-Agnant-près-Crocq
- ❖ Saint-Bard
- ❖ Saint-Chabrais
- ❖ Saint-Dizier-la-Tour
- ❖ Saint Domet
- ❖ Saint-Georges-Nigremont
- ❖ Saint-Maurice-près-Crocq
- ❖ Saint-Médard-la-Rochette
- ❖ Saint-Médard-la-Rochette
- ❖ Saint-Oradoux-près-Crocq
- ❖ Saint-Pardoux-d'Arnet
- ❖ Saint-Pardoux-les-Cards
- ❖ Saint Priest
- ❖ Saint Silvain Bellegarde
- ❖ Sannat
- ❖ Sermur

Pour l'exercice 2023 :

La compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine au 1er janvier 2018.

Pour les communes qui avaient transféré la compétence assainissement collectif et/ou non collectif au syndicat intercommunal d'adduction en eau potable et d'assainissement de la région de Crocq, ce mode de fonctionnement a été conservé.

**ATTENTION, le présent RPQS ne concerne que le service à la charge de la Communauté de Communes du 1er janvier au 31 décembre 2023. Sont exclues les services dépendant du SIAEPA**

**Mode de gestion :**

L'ensemble du service d'assainissement collectif est géré en régie (secteurs disposant d'équipement).

Les secteurs concernés sont :

- ❖ Auzances
- ❖ Auzances - quartier de la route de Sarcelles
- ❖ Basville
- ❖ Bellegarde en Marche
- ❖ Champagnat - bourg et quartier de codechamp
- ❖ Chard
- ❖ Chénérailles
- ❖ Dontreix
- ❖ Fontanières
- ❖ Lavaveix les Mines
- ❖ Le Compas (Le Theil)
- ❖ Les Mars
- ❖ Lupersat
- ❖ Mainsat
- ❖ Mérinchal
- ❖ Peyrat la Nonière
- ❖ Reterre
- ❖ Rougnat
- ❖ Saint Domet
- ❖ Saint Médard-la-Rochette (fourneaux)
- ❖ Sannat
- ❖ Sermur

### 1-3. Nombre d'abonnés

Communes	2020	2021	2022	2023
Auzances	635	636	652	643
Basville	37	36	36	39
Bellegarde en Marche	218	218	216	219
Champagnat	50	54	48	49

Chard	11	14	13	12
Chénérailles	383	381	377	400
Dontreix	36	38	37	39
Fontanières	81	73	84	85
Lavaveix les Mines	417	432	427	450
Le Compas		16	15	15
Les Mars	32	33	29	33
Lupersat	38	37	33	35
Mainsat	113	110	115	114
Mérinchal	145	145	150	150
Peyrat la Nonière	97	99	98	95
Reterre		28	25	25
Rougnat	47	45	44	44
Saint Domet	25	25	26	29
Saint Médard la Rochette	11	9	9	8
Sannat	65	68	69	71
Sermur	28	27	29	28
<b>TOTAL</b>	<b>2468</b>	<b>2524</b>	<b>2533</b>	<b>2583</b>

#### 1-4. Volumes facturés

Communes	2020	2021	2022	2023
Auzances	35 196	33 574	33 854	32838
Basville	1 391	1 818	2 114	2051
Bellegarde en Marche	14 240	14 206	14 544	14108
Champagnat	3 602	2 773	2 977	2888
Chard	420	445	442	429
Chénérailles	22 973	22 009	22 448	21775
Dontreix	1 920	2 460	2 087	2024
Fontanières	4 766	4 260	4 659	4519
Lavaveix les Mines	21 502	25 389	23 378	22677
Le Compas		527	498	483
Les Mars	1 174	1 239	1 436	1393
Lupersat	1 377	1 430	1 440	1397
Mainsat	8 333	8 467	6 950	6742
Mérinchal	7 345	7 346	7 217	7000
Peyrat la Nonière	4 980	5 062	5 178	5023
Reterre		1 105	1 076	1044
Rougnat	2 079	2 512	2 271	2203
Saint Domet	3 636	1 253	971	942
Saint Médard la Rochette	689	361	351	340
Sannat	2 542	2 496	3 754	3641
Sermur	867	494	597	579
<b>TOTAL</b>	<b>139 032</b>	<b>139 227</b>	<b>138 242</b>	<b>134095</b>

**Note : La consommation facturée de l'année considérée est connue avec un décalage dans le temps suivant la date de facturation. Les données du tableau ci-dessus correspondent donc aux consommations encaissées l'année considérée (consommations de l'année précédente ou estimée lorsque la facturation n'a pas encore eu lieu).**

**Le service étant dans l'incapacité actuel de donner les chiffres 2023, ceux indiqués sont de 2022 avec l'application d'une baisse de – 3% (moyenne nationale).**

Evolution du nombre de m3 facturé par abonnés.

<b>Communes</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Auzances	55	53	52	51
Basville	38	51	59	53
Bellegarde en Marche	65	65	67	64
Champagnat	72	51	62	59
Chard	38	32	34	36
Chénérailles	60	58	60	54
Dontreix	53	65	56	52
Fontanières	59	59	55	53
Lavaveix les Mines	52	59	55	50
Le Compas			33	32
Les Mars	37	38	50	42
Lupersat	37	38	44	40
Mainsat	74	77	60	59
Mérinchal	51	51	48	47
Peyrat la Nonière	51	51	53	53
Reterre			43	42
Rougnat	44	56	51	50
Saint Domet	145	50	37	32
Saint Médard la Rochette	63	40	40	43
Sannat	39	36	54	51
Sermur	31	19	21	21
<b>TOTAL</b>	<b>56,33</b>	<b>56,17</b>	<b>54,59</b>	<b>52</b>

Rappel : les simulations tarifaires en préambule à la délibération n°2021-190, sont établies sur la base d'une consommation à l'horizon de 2025 de 53.31 m3/abonné (133648 m3 pour 2507 abonnés).

## 1-5. Conditions d'exploitation du service

Le service a été exploité en régie par le personnel intercommunal pour les services de l'ancien territoire "communauté de communes Auzances Bellegarde" et par les agents communaux (via des conventions de mise à disposition) pour les services de Basville - Chénérailles - Lavaveix les Mines - Mérinchal - Peyrat la Nonière - & - Saint Medard la Rochette. A noter qu'à compter de la mi-juillet, l'exploitation de la station de Chénérailles a été reprise en partie par la Communauté de Communes.

## 1-6. Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

- La gestion du service : le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations.
- La gestion des abonnés du service : accueil des usagers, traitement des doléances
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages
- Le renouvellement de l'ensemble des ouvrages

Par ailleurs, la facturation du service, à l'exception des services de Basville, Chénérailles, Dontreix, Lavaveix les mines, Mérinchal et Saint Médard la Rochette est assurée par la société SUEZ exploitante du service d'adduction en eau potable. Une convention lie les deux parties.

Pour le service de Mérinchal, la facturation était faite par la société VEOLIA, exploitante du service d'adduction en eau potable (SIAEPA de la région de Crocq) .

Pour les autres services, la facturation est faite par la Communauté de Communes (personnel propre ou mis à disposition).

## 1-7. Caractéristiques du réseau de collecte

Commune	Linéaire en kilomètre							
	Réseau séparatif				Réseau		Refoulement	
	eaux usées		Pluviales		unitaire			
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Auzances	3,85	3,91	5,72	5,72	8,5	8,5	0	0
Basville					1,5	1,5		
Bellegarde en Marche	3,91	3,91	3,11	3,11	1,47	1,47	0,38	0,38
Champagnat	2,4	2,4	0,5	0,5	0	0	0	0
Chard	0,54	0,54	0,6	0,6	0	0	0	0
Chénérailles	2,05	2,05	1,28	1,28	5,39	5,39	0,87	0,87
Dontreix	0	0	0,08	0,08	1,65	1,65	0	0
Fontanières	0	0	0,7	0,7	2,5	2,5	0	0
Lavaveix les mines	9,17	9,17	6,08	6,08	3,93	3,93	0,02	0,02
Le Compas	0,56	0,56	0,1	0,1	0	0	0,16	0,16
Les Mars	1,52	1,52	0,35	0,35	0	0	0	0
Lupersat	0,14	0,14	0,2	0,2	1,4	1,4	0,15	0,15
Mainsat	2,9	2,9	2,7	2,7	0	0	0	0
Mérinchal	3,75	3,75	2,6	2,7	1,05	1,05	0,23	0,24
Peyrat la Nonière	2,5	2,5	1,5	1,5	0	0	0	0
Reterre	0,82	0,82	0,49	0,49	0	0	0,15	0,15
Rougnat	0	0	0	0	2,12	2,12	0	0
Saint Domet	0,34	0,34	0,09	0,09	0,8	0,8	0	0
St Medard la Rochette	0,34	0,34						
Sannat	1,8	1,8	1,1	1,1	0	0	0	0
Sermur	0,67	0,67	0	0	0	0	0,12	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>37,26</b>	<b>37,3</b>	<b>27,2</b>	<b>27,3</b>	<b>30,3</b>	<b>30,3</b>	<b>2,08</b>	<b>2,09</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241211-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Les linéaires inscrits dans le tableau ci-dessus sont en grande partie estimés. L'ensemble du réseau n'ayant pas fait l'objet d'un récolement précis.

Des mises à jour sont réalisées ponctuellement. Ce qui explique des variations de données même les années où aucun chantier n'a été réalisé.

Pas d'extension de réseau en 2023.

## 1-8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

22 ouvrages d'épuration étaient gérés par la communauté de communes au 31 décembre 2023.

Ces stations font l'objet d'une autosurveillance comprenant des analyses hebdomadaires des eaux traitées sur les paramètres ammonium (NH4), Nitrate (NO3) et Phosphate (PO4).

Des bilans de fonctionnement sont réalisés selon les périodicités définies par l'arrêté du 21 juillet 2015. Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration de la Creuse (SATESE 23) réalise ces contrôles.

Le SATESE 23 effectue également des visites ponctuelles avec analyses complémentaires aux analyses hebdomadaires d'autosurveillance.

### Rappel sur la réglementation :

Performance minimale des stations d'épuration des agglomérations devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 120 kg / jour de DBO5. (soit inférieure ou égale à 2000 équivalents habitant - EH.)

Paramètres.	Concentration à ne pas dépasser.	Rendement minimum à atteindre	Concentration rédhibitoire
DBO5	35 mg/L	60%	70 mg/L
DCO	200 mg/L	60%	400 mg/L
MES		50%	85 mg/L
Pour le paramètre DBO5 les performances sont à respecter soit en concentration soit en rendement.			

A noter que des objectifs supérieurs peuvent être fixés dans l'arrêté d'autorisation ou de déclaration de la station d'épuration concernée.

Fréquence minimale de réalisation des contrôles\* d'autosurveillance des stations d'épuration dont la capacité de traitement est inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO5.

\* *contrôles visant à déterminer la performance des ouvrages d'épuration et d'une durée de 24 heures. Les paramètres à analyser sont définis à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.*

Capacité de la station en kg /j de DBO5	< ou = 12	> à 12 < ou = 30	> à 30 < ou = 60	> à 60 < à 120
Nombre de contrôles	0	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an

N.B. : 12 kg/j de DBO5 = 200 équivalents habitant, 30 = 500, 60 = 1000 et 120 = 2000.

### Les stations d'épuration :

A noter que les productions de boues des stations de type lagunage naturel ne sont données que lorsqu'une vidange a eu lieu. Soit environ tous les 10 ans pour le premier bassin et environ tous les 20 ans pour les autres bassins.

Note : la production de boues théorique est calculée sur la base de 40 g de matières sèches par habitant et par jour.

## Extrait des rapports annuels 2023 du SATESE

### Station d'épuration d'Auzances Quartier route de Sarcelles

- Type : Lagunage naturel 3 bassins
- Mise en service : 2006
- Lieu-dit : Coux - Parc animalier.
- Population raccordée : 35
- Milieu récepteur : ruisseau du Coux
- Bassin versant : LE CHER
- Capacité Nominale : 199 équivalents habitant soit 11,9 kg/jour de DBO5 , 29 m3/j

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
11/06/2008	159	13	87	74	94	67	100	BEAU
10/03/2009	25	2	93	79	83	85	71	BEAU
24/03/2011	31	3	32	50	7	70	32	HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu (théorique :0,31)

### Appréciation générale du SATESE

Cette station a été classée non conforme par la DDT en 2022.

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

L'état structurel des bassins 2 et 3 est médiocre.

Les géomembranes sont fortement dégradées.

L'eau part en infiltration dans le sol. Une réhabilitation de ces bassins est fortement conseillée. La collectivité en a pris conscience.

L'étanchéité du moine du 1er bassin est à vérifier.

Il n'y a pas de rejet constaté lors des visites.

### Station d'épuration d'Auzances

- Type de station : BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE
- Mise en service : 1977
- Réseau : Séparatif à 25%
- Capacité nominale : 72 kg DBO5/j ; 1200 EH ; 570 m3 /j
- Population raccordée : 1150
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : LA NOISETTE

#### Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
10/03/2009	55	15	96,6	87,7	92,7	67,7	49,8	BEAU
06/04/2010	92	44	95	10	68	85	62	BEAU
01/10/2012	25	13	98	86	96	96	36	BEAU
24/09/2013	21	14	99	94	96	90	59	BEAU
09/04/2014	49	8	91	62	81	22	78	BEAU
09/06/2015	26	19	99	94	98	72	67	BEAU
19/04/2016	48,8	3,9	70	28	46	56	0	PLUIE
05/12/2017	70,3	7,9	92	69	77	85	77	NEIGE
<b>Objectifs fixés par l'arrêté d'autorisation</b>			<b>91</b>	<b>92</b>	<b>80</b>	<b>93</b>	<b>91</b>	
24/02/2019	61	28	97	90	90	91	57	HUMIDE
16/09/2020	16	26	97	89	97	96	34	BEAU
03/12/2020	136,5	36,8	84	69	89	71	24	PLUIE
27/04/2021	71	67	98	92	95	58	72	PLUIE

02/08/2021	78	33	92	70	93	89	2	BEAU
08/08/2022	133	32,5	90	67	96	81	33	BEAU
08/08/2022	84	101	99	96	99	97	65	BEAU
12/04/2023	178	73	94	79	82	57	24	PLUIE
17/07/2023	25	26	95	85	97	95	35	BEAU

### Boues produites durant l'exercice :

- **3125 kg MS (matières sèches)**
- **7228 m3 extrait**
- **77.8 % d'humidité sur produit brut**
- **22.2% de MS**

### Appréciation générale du SATESE

Une étude diagnostique de mise en séparatif du réseau a été réalisée en 2022.

A la demande de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une étude diagnostique sur la collecte des eaux pluviales doit être réalisée. A l'heure actuelle, il n'y a pas eu d'avancé sur ce projet.

Un passage caméra sur une partie du réseau est prévu. Cette investigation concerne un linéaire d'environ 150 m.

Le réseau de collecte véhicule énormément de sables lors d'évènements météoriques.

Le SATESE conseille depuis quelques années de réaliser un curage préventif du réseau ou de créer un ou plusieurs dessableurs sur le réseau de collecte. Selon l'ancien responsable de l'assainissement, cela était trop onéreux pour la collectivité. Les sables arrivant en entrée de station doivent donc être extraits manuellement par l'exploitant.

En 2023, la collectivité a investi dans l'amélioration de la station. Le premier investissement notable est la mise en place d'un dégrilleur automatique en parallèle du dégrilleur statique. En effet, une lame déversant a été mise en place dans le regard de collecte afin de diriger un débit d'effluent acceptable par le dégrilleur automatique. Si le débit entrant dans la station est important, un déversement vers le dégrilleur statique s'effectue. Cependant, la quantité de sables étant très importante et parfois trop volumineuse, il arrivait assez fréquemment que le dégrilleur automatique soit en défaut.

Seconde nouveauté de cette année, elle concerne la création d'un canal de mesure en sortie de la filière "temps de pluie" avec la mise en place de l'autosurveillance réglementaire. Il y a donc une mesure de débit sur l'eau traitée de la filière "boues activées" et une mesure sur la filière temps de pluie.

Le SATESE a vérifié et validé la conformité des chaînes de mesure. La conformité de la sonde de mesure présente sur le déversoir d'orage de la file "temps de pluie" a également été réalisée et validé. A noter qu'en début d'année, le débitmètre électromagnétique présent en entrée de file "boues activées" ne fonctionnait plus. En effet, le dispositif est resté noyé sous l'eau durant plusieurs mois (accumulation d'eaux météoriques dans le regard de visite), ce qui aurait pu être évité. Le débitmètre a donc été remplacé durant l'été.

Le fonctionnement actuel de la station s'améliore donc mais il reste encore beaucoup de points à améliorer.

Au niveau du canal de mesure des effluents, la vanne guillotine permettant de réguler le débit entrant dans la filière "boues activées" est réglée approximativement. Il serait judicieux de remettre les réglages d'origine, qui sont ceux préconisés par le constructeur (45 m<sup>3</sup>/h contrairement à 90-100 m<sup>3</sup>/h actuellement).

La pompe à sables, présente au niveau de l'ouvrage du dégraisseur /déshuileur, est hors-service.

La barre de guidage de l'agitateur de fond du bassin d'aération est actuellement au fond de l'ouvrage. Elle est seulement retenue par le câble électrique de l'agitateur.

Les sondes de mesure de l'oxygène et du Redox sont hors-service également. Un étalonnage de la sonde à oxygène est peut-être requis. La sonde Redox doit être remplacée. L'aération est donc actuellement asservie au temps (horloge horaire).

La déphosphatation ne fonctionne toujours pas (à noter que la pompe doseuse a été remplacée en 2022).

La protection contre les UV du tuyau de refoulement de la pompe n'est pas conforme. Celui-ci doit être remplacé car il est rompu. Il doit être fixé de manière plus sécurisée également.

La sonde de mesure de turbidité du clarificateur présente elle aussi une anomalie.

Les données de fonctionnement (totalisateurs, volumes, pluviométrie...) n'étaient plus recueillies sur la supervision de la station. Cette anomalie a été résolue en fin d'année et les données sont de nouveaux collectées.

La recirculation est asservie au débit depuis le mois d'octobre (200% du débit entrant). Les extractions de boues se font automatiquement. La quantité de boues annuelle produite est celle qui a été évacuée au mois de février. Elle correspond à 1 lit de séchage. Actuellement, il y a 2 lits de séchage qui n'ont plus de roseaux. Il faut en replanter. Les débitmètres de la recirculation et de l'extraction doivent être vérifiés par un organisme de contrôle car ils affichent un message d'erreur ("P tube vide").

Sur la filière temps de pluie, on observe : - une saturation en sables dans le canal d'arrivée des effluents by-passés et dans les drains d'alimentations des filtres ; - de nombreux adventices dans les casiers, qui devront être arrachés manuellement par l'exploitant après le faucardage ; - les roseaux sont bien développés que sur un seul casier de filtre car le système de répartition des effluents est inefficace (ne dessert que l'entrée des casiers).

Le bilan 24h du mois d'avril avait démontré que les pluies météoriques impactaient la charge hydraulique de la station (178% du nominal). La charge organique reçue correspondait à la population raccordée permanente recensée par la collectivité. Les rendements épuratoires lors de ce contrôle ne sont pas conformes mais les concentrations sont bonnes.

Lors du bilan 24h réalisé au mois de juillet, la charge organique entrante correspond à seulement 40% de la population raccordée permanente recensée par la collectivité. A noter que la charge hydraulique reçue ne représente que 25% du nominal. Le rejet n'est pas conforme sur les paramètres DCO et phosphates.

Cette station, pourtant récente et doté de dispositif pouvant optimiser son fonctionnement, a encore besoin de nombreuses améliorations.

## Station d'épuration Basville

- Type de station : Lagunage naturel 2 bassins
- Mise en service : 1989
- Réseau : Unitaire
- Capacité nominale : 9 kg DBO5/j ; 160 EH ; 24 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : LA TARDES

### Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
04/11/2010	15	3				82	82	
10/04/2012	146	39				70	61	

Date	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	PT mg/l
19/04/2023	3	30	2	3.8	0.502

### Appréciation générale du SATESE

L'exploitation et l'entretien du site sont irréguliers et à améliorer.

A minima, une visite hebdomadaire du site, mais aussi après un événement pluvieux notable est obligatoire afin de réaliser les opérations d'entretien courant (dégrillage, évacuation des sables au fond des ouvrages de prétraitement, élimination des flottants...etc).

Une fuite d'effluent à la sortie du dessableur a été constatée durant la visite du 19 avril et doit être colmatée. Les moines des 2 lagunes se bouchent régulièrement.

De ce fait, des rejets directs se font dans le fossé bordant les ouvrages par le trop-plein.

Le second bassin est exclusivement alimenté par des eaux de source !

Les boues ont atteint un niveau non-négligeable dans les 2 ouvrages.

Une nouvelle bathymétrie est à envisager, car même si une étude a été réalisée en 2020, les volumes de boues ont certainement évolués.

L'état structurel de la station est moyen.

Si un curage devait être réalisé, un re-talutage des berges doit être prévu, notamment coté remblai de la seconde lagune.

Pour rappel, il est préconisé un faucardage des berges une fois par an, de préférence pendant la période hivernale pour vérifier l'état des berges et limiter le développement de la végétation.

Des analyses ponctuelles réalisées sur les rejets de sortie du 19 avril 2023 ont révélé un rejet conforme aux normes en vigueur.

Le milieu récepteur n'est visuellement pas impacté.

La sécurité du site et des équipements n'appelle pas de commentaires particuliers

### Station d'épuration Bellegarde en Marche

- Type de station : Boues activées - Aération prolongée
- Mise en service : 1975
- Réseau : Séparatif à 79 %
- Capacité nominale : 30 kg DBO5/j ; 500 EH ; 75 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : Ruisseau sans nom

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
24/08/2010	107	75	85	77	65	72		SEC
11/08/2011	150	225	95	84	78	54		SEC
20/09/2013	77	52	98	92	96	79		SEC
02/02/2015	251	43	91	79	91	90		PLUIE
10/05/2017	123	40	97	89	95	56	60	BEAU
21/10/2019	207	33	87	69	81	74	27	PLUIE
03/05/2021	64	19	53	46	75	0	0	BEAU
30/05/2023	307	70	96	84	92	46	25	BEAU

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 1,11 .**

#### Appréciation générale du SATESE

Deux visites supplémentaires ont été effectuées sur cette station.

Le poste de relevage du réseau est bien exploité. Cependant, la pompe 1 est en panne depuis au moins 2021. Il est prévu de la remplacer en 2024.

Le réseau de collecte est en très mauvais état. Une étude préliminaire de réhabilitation du réseau et de la station, suite à l'étude réalisée en 2015, avait été présentée en février 2022.

Il était proposé de réaliser la mise en séparatif du réseau pour réduire de 80% des ECPP. Les secteurs concernent la rue basse, le secteur école-gendarmerie, le bourg et le lotissement des Gaudenèches.

Une étude diagnostique sur le réseau pluvial avait alors été demandée par l'AELB. Actuellement, il n'y a pas eu d'avancés sur ce point.

Une réhabilitation du réseau et de la station devient vraiment très urgente.

La station est très vétuste et présente un réel danger pour la sécurité des agents. Le génie civil est fortement dégradé. Pour rappel, cette station fait partie des Systèmes d'Assainissements Prioritaires (SAP).

**Les travaux sont donc subventionnés à 70% (60% de l'Agence de l'Eau + 10% du département).**

L'exploitation est assez satisfaisante dans l'ensemble.

Le volume entrant est très important (3.5 fois la capacité nominale), ce qui perturbe le fonctionnement de la station et impacte la qualité épuratoire. Cela entraîne un rejet de mauvaise qualité mais également des consommations énergétiques énormes mais inutiles (21 heures d'aération par jour!). Le fonctionnement des pompes de refoulement et de la recirculation est anormal. Il faut faire intervenir un électromécanicien rapidement. Le marnage du poste n'est pas bon.

Les extractions sont irrégulières et faibles. La production de boues en 7 mois (de mars à octobre) est faible (1110 kg de MS). Théoriquement, elle devrait être de 2610 kg de MS.

Lors du bilan 24h réalisé au mois de mai, la charge hydraulique correspondait à 307% du nominal ! La charge organique entrante concordait avec la population raccordée permanente recensée par la collectivité. Le rejet était conforme à la réglementation en vigueur.

Une visite a été effectuée par la DDT. Il faudra retenir un risque important de mise en demeure de leur part au regard de l'état structurel de la station, de la qualité médiocre du rejet et de l'état de son réseau de collecte.

Les analyses réalisées par l'exploitant montrent une concentration importante en ammonium malgré une aération supérieure à la normale. Lors de la dernière visite effectuée par le SATESE, le rejet était visuellement de mauvaise qualité.

**Station d'épuration Champagnat**

- Type de station : Boues activées - Aération prolongée
- Mise en service : 1981
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 92
- Capacité nominale : 18 kg DBO5/j ; 333 EH ; 5 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : Ruisseau de la Chaize

**Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :**

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
28/02/2007	59	84	99	98	99	95	75	HUMIDE
13/10/2009	8	37	99	99	99	99	86	HUMIDE
17/05/2011	36	28	99	95	99	93	72	HUMIDE

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241211-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

25/07/2013	31	75	98	96	98	79	75	HUMIDE
20/07/2015	20	28	> 99	95	98	95	0	HUMIDE
20/12/2017	67	23	98	85	95	77	60	HUMIDE
06/11/2019	100	25	89	71	75	87	17	HUMIDE
11/05/2021	20	16	99	90	97	97	39	HUMIDE
07/08/2023	18	25	98	95	96	97	89	BEAU

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 2.48**

### Appréciation générale du SATESE

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Le fonctionnement global de la station est bon.

Suite à une mauvaise anticipation des évacuations de boues en début d'année (les 3 lits de séchage étaient pleins), les extractions de boues furent limitées. En effet, l'évacuation qui devait avoir lieu en septembre 2022 a finalement eu lieu en février 2023. Le taux de boues était donc élevé en début d'année.

Les extractions de boues ont été plutôt régulières par la suite. La production annuelle de boues est très satisfaisante. 2480 kg de MS ont été extraits en 7 mois (évacuation le 20 octobre 2023) pour une production théorique de 1314 kg de MS par an. Il faut continuer ainsi.

Une réhabilitation du Clifford est envisagée au cours de l'année 2024.

Lors du bilan 24h réalisé au mois d'août, la charge organique représentait 100% de la population raccordée permanente recensée par la collectivité.

Le rejet est conforme tout au long de l'année.

### Station d'épuration Chard

- Type de station : Filtre à sable enterré
- Mise en service : 2008
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 16
- Capacité nominale : 5 kg DBO5/j ; 80 EH ; 12 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : LE CHER

**Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :**

Date	Charges en % du nominal	Rendement en %	METEO
		16	

Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20241211-2024-154-DE  
 Date de télétransmission : 19/12/2024  
 Date de réception préfecture : 19/12/2024

	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
18/05/2010	13	4	98	92	96	96		HUMIDE
03/09/2012	25	31	98	90	76	65		CHAUD

Date	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	PT mg/l
19/04/2023	10	77	6.6	51	7.96

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 0.320**

### Appréciation générale du SATESE

L'entretien du site est satisfaisant.

L'exploitation est assez satisfaisante.

Théoriquement, cette station devrait produire 210 kg de MS par an.

Le décanteur / digesteur a été vidangé le 17 janvier 2023.

La chasse d'alimentation des filtres à sables est en disfonctionnement depuis 2019. Le flexible de la chasse d'alimentation fuit. Cet ouvrage doit être réhabilité entièrement car le génie civil est fortement dégradé.

A terme, il y a un risque important de colmatage des matériaux filtrants car les filtres à sables sont alimentés en continu.

Le rejet est conforme tout au long de l'année. On notera tout de même une concentration azote Kjeldhal élevée suivant les périodes. Ce paramètre résulte d'une alimentation continue des filtres à sables.

## Station d'épuration Chénérailles

- Type de station : Boues activées - Aération prolongée
- Mise en service : 1980
- Réseau : Séparatif à 27 %
- Population raccordée : 577
- Capacité nominale : 98 kg DBO5/j ; 1650 EH ; 185 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU DES PLANCHES DE MOLAS

### Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
07/05/2015	96	44	98,8	94,5	99	96,3	61,1	SEC
24/09/2015	39	10	97,7	86,2	88,5	88,7	0	SEC

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241211-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

18/05/2016	158	25	96,3	86,4	98,6	99,6	59,1	SEC
17/08/2016	29	16	99	95,9	98,1	97,8	9,79	SEC
03/05/2017	53	9	96,7	84,9	95,6	94,5	-	SEC
30/11/2017	146	23	96,4	83,2	97,2	96,5	35,6	SEC
02/08/2018	34	22	99,1	95,5	98,6	96,9	89,6	SEC
06/12/2018	71	31	97	85	91	91	11	SEC
18/09/2019	66	96	100	98	99	98	75	BEAU
22/10/2019	225	11	85	48	81	86	0	PLUIE
30/06/2020	195	40	96	82,5	88,5	96,9	17,6	BEAU
24/11/2020	144	43,5	98	91	95	96	65	BEAU
19/05/2021	119	22	97	89	93	95	53	PLUIE
09/08/2021	76	16	97	87	95	93	70	
14/03/2022	172	15,9	94	76	92	94	35	HUMIDE
20/07/2022	60,5	12,6	97	88	98	96	26	HUMIDE
06/02/2023	111	23	96	84	91	91	44	GEL
12/06/2023	67	14	96	82	96	81	59	BEAU

### Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 2.3

#### Appréciation générale du SATESE

Le déversoir d'orage situé « chemin du porter » n'est toujours pas accessible car le regard de visite est enfoui sous terre. Il doit être rendu accessible.

Pour rappel, les déversoirs d'orage doivent être visités lors de chaque évènement météorique ou tous les 15 jours par temps sec.

La fréquence d'entretien des postes de relevage est insuffisante. En effet, ils sont nettoyés une fois par an par un camion vidangeur. Il faudrait réaliser minimum 3 à 4 passages par an.

Le poste de relevage situé « Rue de l'Eau Bonne » reçoit beaucoup de graisses.

Une cuisine collective (EHPAD) est raccordée sur ce poste. Une convention de raccordement doit être mise en place afin de limiter l'apport de ces graisses. Le panier dégrilleur de ce poste doit être vidé régulièrement. Le poste de relevage de « vagueux » possède un accès à l'AEP. Il doit être nettoyé régulièrement par l'exploitant (minimum 1 fois par mois).

Autre rappel, les postes de relevage doivent être visités au minimum 2 fois par semaine (les lundis et vendredis) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. Un relevé de compteur hebdomadaire est mis en place pour l'année 2024. Ces données devront être transmises au SATESE tous les mois.

La collectivité a affirmé sa volonté de réhabiliter 2 postes de relevage en 2024 : le poste situé « rue de l'eau bonne » et celui de « vaugueix ».

Concernant la station, l'exploitation et l'entretien du site sont convenables.

Lors du bilan 24h réalisé au mois de février, le taux de boues était très élevé. Une mauvaise anticipation des évacuations de boues en début d'année (le silo de stockage était plein) avait limité les possibilités d'extractions.

La charge organique collectée coïncidait avec la population raccordée permanente recensée par la collectivité. La charge hydraulique était légèrement supérieure au nominal (111%).

La pompe colature et sa conduite de refoulement étaient hors service. La paroi siphonide du clarificateur était fortement détériorée depuis 2022. La vitesse ascensionnelle était impactée, provoquant un départ de matières en suspension vers le milieu récepteur.

Le rejet restait tout de même conforme aux attentes réglementaires lors de ce bilan

Une amélioration des points cités ci-dessus a été constatée lors du bilan 24h effectué au mois de juin. En effet, la paroi siphonide a été réparée. Une pompe de secours a été mise en place pour remplacer la pompe colature. Une canalisation de secours a été installée temporairement pour la conduite de refoulement à l'aide d'un fourreau de protection de câblage électrique. Bien entendu, ce dispositif n'est pas viable et doit être réhabilité.

Lors de ce bilan de contrôle, la charge hydraulique reçue représentait 67% du nominale. La charge organique collectée ne représentait que la moitié de la population raccordée permanente recensée par la collectivité.

Le rejet répondait aux exigences réglementaires.

Lors de la visite réalisée le 22 août, une pollution aux hydrocarbures était constatée (prélèvement de la police de l'eau). La collectivité en avait informé la DDT. Cette pollution avait fortement perturbé le fonctionnement de la station.

Au mois d'octobre, le fonctionnement de la station était bon.

Le réseau de collecte et la station de traitement sont très vétustes et défectueux sur de nombreux points. La réhabilitation de ces installations va normalement débuter en 2024.

## Station d'épuration Dontreix

- Type de station : **Lagunage naturel**
- Mise en service : 2010
- Réseau : unitaire
- Population raccordée : 57
- Capacité nominale : 7.2 kg DBO5/j ; 120 EH ; 432 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU Sans nom

□ **RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE**

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
01/03/23	Analyses	3	30	50	7.6	1.19

**Appréciation générale du SATESE**

La collectivité souhaite créer un tronçon de réseau de collecte supplémentaire. Ces travaux ne sont pas retenus dans les projets prioritaires pour 2024.

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Le fonctionnement global de la station est bon.

Le rejet est conforme aux attentes réglementaires tout au long de l'année. Le milieu récepteur est visuellement en bon état.

**Station d'épuration Fontanières**

- Type de station : **Lagunage naturel 2 bassins**
- Mise en service : 1999
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 110
- Capacité nominale : 15 kg DBO<sub>5</sub>/j ; 250 EH ; 38 m<sup>3</sup> /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU DES RIOUX

**Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :**

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT	
24/08/2005	51	17	84	67	71	82	100	SEC
26/09/2007	189	67	81	63	49	37	33	PLUIE
04/11/2008	76	36	85	68	70	64	50	BEAU
26/05/2009	159	77	95	90	92	84	82	BEAU
10/06/2011	108	41	Rendement 100 % - Pas de rejet.					BEAU
08/07/2013	103	44	87	73	53	85	80	BEAU

08/07/2015	39	53	96	90	98	82	63	CHAUD
24/04/2017	53	19	91	72	87	86	62	BEAU
23/10/2019	884	22	70	49	50	0	0	PLUIE
04/10/2021	153	21	89	65	62	46	24	BEAU
09/05/2023	500	13	50	0	70	0	0	PLUIE

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (Théorique : 1,55)**

Une étude diagnostique du réseau a été réalisée en 2021. Elle avait démontré qu'un tronçon de 135m de réseau apportait 83% d'eaux claires parasites permanentes, soit 53.1 m3/j. Cela correspond à 139% du débit nominal. Les travaux réseaux proposés ne sont pas considérés dans les projets prioritaires pour 2024.

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants tout au long de l'année.

L'entretien des espaces verts des abords de la station est réalisé par éco pâturage.

Le fonctionnement biologique des bassins est médiocre. Le dernier curage remonte à 2015. Une étude bathymétrique en vue d'un curage est préconisée.

Les berges du second bassin de lagunage sont fortement dégradées par les ragondins. Ils doivent être régulés en permanence. Les berges doivent faire l'objet d'un enrochement de soutènement rapidement.

Lors du bilan 24h réalisé au mois de mai, l'effluent entrant est fortement dilué par les eaux météoriques (pluviométrie de 16mm). La charge hydraulique correspondait à 500% de la capacité nominale de la station.

La charge organique représentait environ la moitié de la population raccordée permanente recensée par la collectivité. Le rejet était conforme en concentration mais médiocre en rendement épuratoire.

L'analyse ponctuelle du SATESE indique que le rejet est conforme aux exigences réglementaires mais la concentration azotée est élevée.

Le milieu récepteur est visuellement en bon état.

**Station d'épuration Lavaveix Les Mines**

- Type de station : Lagunage naturel
- Mise en service : 2000
- Réseau : Séparatif à 70 %
- Population raccordée : 495
- Capacité nominale : 54 kg DBO5/j ; 1000 EH ; 130 m3 /j
- Bassin Versant : LA CREUSE
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU NOIR

**Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :**

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
30/06/2011	46	43	89	78	94	88	66	CHAUD
01/10/2012	61	47	87	75	89	84	62	SEC

12/06/2013	78	23	89	72	86	68	67	HUMIDE
16/06/2014	73	30	79	66	46	75		BEAU
23/03/2015	86	17	70	62	79	50		HUMIDE
30/05/2016	142	8	30	0	32	28	0	PLUIE
13/03/2017	62	8	93	68	97	55	45	HUMIDE
26/09/2018	100	36	100	100	100	100	100	SEC
04/09/2019	58	26	91	71	81	81	56	BEAU
20/11/2019	100	17	92	73	48	32	0	FROID
02/07/2020	52	39	99	91,2	81,2	84,4	83,5	BEAU
26/11/2020	98	42	98	92	93	70	67	BEAU
29/03/2022	115	30,5	97	77	97	70	53	BEAU
15/05/2023	242	82	97	79	96	35	31	BEAU

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 7,79)**

Une demande de subventions avait été faite en septembre 2021 pour la réalisation d'une étude diagnostique réseau. Elle avait pour but de réduire les eaux claires qui impactent le prétraitement de la station de traitement (débordement du dégrilleur et du poste de relevage). Cette étude devait débuter en septembre 2022. À ce jour, ce n'est plus une priorité pour la collectivité.

Une étude bathymétrique devait également être effectuée durant 2022 en vue d'un curage de lagune. Il n'y a pas d'avancée également sur ce point. Si ce projet se concrétise, il faudra veiller à restructurer les berges des 3 bassins. **Pour rappel, le département subventionne à 50% l'étude préalable à la valorisation agricole des boues ou plan d'épandage (cf. règlement départemental d'aides à l'assainissement collectif).**

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Comme d'habitude, le bilan 24h réalisé au mois de mai a révélé une charge hydraulique importante (242% du nominal). La charge organique est élevée (700 personnes à 60 g de DBO5/j/hab collectées pour 495 personnes raccordées permanentes recensées). Cela peut s'expliquer par un rinçage du réseau de collecte suite aux précipitations survenues lors des prélèvements (pluviométrie de 8mm) ou par le brassage récurrent de l'effluent dans le poste de relevage (point de prélèvement).

Le site est entretenu par éco pâturage.

Le fonctionnement de la station est correct dans l'ensemble. Comme évoqué ci-dessus, la charge hydraulique importante impacte la partie prétraitement.

**Il est impératif de mettre en place un relevé hebdomadaire d'index des pompes de relevage pour 2024.** Il est demandé à la commune de faire parvenir les relevés **tous les mois au SATESE**. Ce cahier d'exploitation permettra de connaître les fréquences de passage, les anomalies rencontrées par l'exploitant ainsi que des renseignements sur son fonctionnement annuel (exemple : volume traité par mois,...).

De faibles remontées de boues sont observées sur le premier bassin. Les berges du second bassin sont fortement dégradées par les ragondins. La régulation de ces nuisibles doit s'effectuer toute l'année. Le 3ème bassin est en bon état et finalise bien le traitement.

Le rejet répond aux exigences réglementaires tout au long de l'année.

Le milieu récepteur est visuellement en bon état.

## Station d'épuration Le Theil : LE COMPAS

- Type de station : filtre planté de roseaux
- Mise en service : 2017
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 36
- Capacité nominale : 3.6 kg DBO5/j ; 60 EH ; 9 m3 /j
- Bassin Versant : LA CREUSE
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU de l'étang

### ➤ RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
01/03/23	Analyses	3	39	2.6	16	0.607

Le poste de relevage présent sur le réseau de collecte doit être visité régulièrement. La pompe n°2 est toujours en panne. Un défaut électrique a été identifié.

Un organisme agréé doit remettre en service le dispositif.

L'ouvrage doit être nettoyé par un camion vidangeur au moins 3 à 4 fois par an (1 seule fois par an actuellement).

La station de traitement ne possède pas d'accès à l'eau potable.

Malgré une volonté de l'exploitant d'entretenir régulièrement les ouvrages, il rencontre une réelle difficulté à effectuer cette tâche.

En effet, l'ancien responsable de l'exploitation souhaitait puiser l'eau de lavage dans une source, ce qui n'est pas réalisable.

Les ouvrages sont donc sales et couverts de graisses. L'ouvrage de chasse d'alimentation est rempli de boues. Le compteur de bâchée fonctionne par intermittence car il est souvent bloqué par les boues et graisses. Une intervention par camion vidangeur est donc nécessaire 3 à 4 fois par an pour entretenir ces ouvrages (coût d'exploitation élevé pour une station de ce type).

Les massifs de filtres plantés de roseaux sont en bon état. Les roseaux doivent être faucardés avant mi-février. Le rejet est tout de même conforme aux attentes réglementaires tout au long de l'année.

## Station d'épuration: LES MARS

- Type de station : filtre planté de roseaux
- Mise en service : 2012
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 37
- Capacité nominale : 8.1 kg DBO5/j ; 135 EH ; 16.5 m3 /j
- Bassin Versant : LA CREUSE
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU de l'étang

### RESULTATS DES VISITES BILANS RÉALISÉES PAR LE SATESE

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
17/09/2012	18	9	98	92	85	96	51	BEAU

## RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
01/03/23	Analyses	24	93	20	14	6.37

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

L'entretien des ouvrages est régulier.

Seulement 37 personnes raccordées permanentes sont recensées par la collectivité alors que la station est dimensionnée pour 135 EH avec un réseau strictement séparatif. Ces données sont à vérifier en 2024.

Le débit entrant en tête de station est donc faible.

Les roseaux doivent être faucardés avant mi-février.

Le rejet est conforme aux attentes réglementaires toute l'année.

Le milieu récepteur est visuellement en bon état.

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0,48)**

### Station d'épuration: LUPERSAT

- Type de station : filtre planté de roseaux
- Mise en service : 2002
- Réseau : Séparatif à 30%
- Population raccordée : 40
- Capacité nominale : 7 kg DBO<sub>5</sub>/j ; 120 EH ; 18 m<sup>3</sup> /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU de MONNAT

## RESULTATS DES VISITES BILANS RÉALISÉES PAR LE SATESE

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

10/09/2008	140	15	50	30,1	60,4	52	47,9	CHAUD
12/08/2010	283	11	13	12	51	59	39	CHAUD
17/04/2012	328	8	40	39	31	38	40	FROID

## RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
01/03/23	Analyses	3	30	2	3.6	0.547

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Une étude bathymétrique en vue d'un curage est préconisée. Il n'y a pas eu de curage depuis sa création (2002).

Un cône de sédimentation est constaté en entrée du premier bassin.

Les berges doivent être restructurées lors du curage.

Le rejet est conforme aux attentes réglementaires toute l'année.

### Station d'épuration: MAINSAT

- Type de station : **Boues activées - Aération prolongée**
- Mise en service : 1979
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 245
- Capacité nominale : 24 kg DBO<sub>5</sub>/j ; 400 EH ; 60 m<sup>3</sup> /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU La Vezelle

### Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT	
05/04/2005	65	16	95	86,1	94,1	91	21,8	PLUIE
21/05/2008	120	93	98,4	91,1	93,5	92,6	36,7	HUMIDE
23/08/2010	68	29	91	80	92	85	6	SEC
26/03/2012	77	25	96	87	92	97	82	SEC
24/09/2014	142	9	0	0	39	0	0	SEC
07/06/2016	235	18	67,7	0	0	46,9	0	PLUIE

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241211-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

27/11/2018	107	59	90	65	19	85	89	SEC
20/08/2020	91	75	98	91	98	95	76	BEAU
17/05/2022	66,7	65	98	93	96	84	48	BEAU

## RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
07/02/23	Analyses	9	30	11	6.3	0.64

### Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 2.49 (théorique : 2,32)

Cette station est vétuste. Elle fait partie des 3 priorités de réhabilitation de la collectivité (avec Chénéraillles et Bellegarde en Marche).

Le réseau de collecte, pourtant de type séparatif, est sensible aux eaux météoriques.

Selon l'étude diagnostique datant de 2016, il faut mettre en conformité le raccordement de la maison de retraite, qui apporte potentiellement 11.2 m<sup>3</sup>/j d'eaux claires parasites permanentes sur les 22.8 m<sup>3</sup>/j arrivant à la station lors de l'inspection nocturne.

Des tests à la fumée ont permis de mettre en évidence la présence de mauvais raccordement chez des particuliers et sur la voirie publique. La réalisation des travaux en partie privative et publique permettrait de supprimer potentiellement 2 490 m<sup>2</sup> de surface active raccordée au réseau d'eaux usées. Ces travaux sont donc pour la plupart à la charge des particuliers. La collectivité aurait à sa charge seulement 3000 € HT de travaux à réaliser sur le réseau de collecte.

Pour la réhabilitation de la station (remplacement par une station de type filtres plantés de roseaux), le coût était estimé à 700 000 € HT. Pour rappel, cette station fait partie des Systèmes d'Assainissements Prioritaires (SAP). La collectivité peut bénéficier de 70% d'aides (60% de l'Agence de l'Eau + 10% du département) pour la réalisation des travaux. La collectivité souhaite réaliser la réhabilitation de la station en 2024 ou 2025 suivant les moyens financiers.

Même si l'exploitation de la station est globalement satisfaisante sur l'année, son fonctionnement est très moyen.

Les extractions de boues étaient difficiles en début d'année à cause d'une mauvaise anticipation des évacuations des lits de séchage. Elles sont régulières à partir du mois de mars. Le mois de novembre est vide suite à l'absence de l'exploitant habituel.

Théoriquement, la production de boues en 7 mois (de mars à octobre) pour cette station devrait être de 1.88 T de MS. L'exploitant a extrait 2.49 T de MS sur cette période, ce qui est très satisfaisant et cela n'a jamais été réalisé auparavant. Il faut continuer ainsi.

On observe un moussage régulier en surface du clarificateur. Le Clifford est fortement dégradé et déborde continuellement. Il doit être réhabilité afin de limiter ce phénomène.

## Station d'épuration MERINCHAL

- Type de station : Lagunage naturel 3 bassins
- Mise en service : 1987
- Réseau : Séparatif 30%
- Population raccordée : /

- Capacité nominale : 37.8 kg DBO5/j ; 700 EH ; 140 m3 /j
- Bassin Versant : LA SIOULE
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU Sagne Jarade

**Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :**

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
08/11/2005								HUMIDE
12/12/2006	26	15	<b>84</b>	<b>76</b>	<b>79</b>	64	74	HUMIDE
05/06/2007	49	11	<b>60</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	45	0	PLUIE
30/06/2009	14	10	<b>94</b>	<b>74</b>	<b>63</b>	92	81	SEC
14/09/2011	9	8	<b>91</b>	<b>77</b>	<b>87</b>	84	68	
26/08/2013	9	7	<b>88</b>	<b>62</b>	<b>68</b>	63		
20/08/2014	11	5	<b>91</b>	<b>64</b>	<b>76</b>	77		BEAU
15/07/2015	5	6	<b>96</b>	<b>84</b>	<b>98</b>	90	65	CHAUD
18/09/2017	15	7	<b>87</b>	<b>76</b>	<b>90</b>	93	81	BEAU
09/09/2019	9	10						BEAU
06/12/2021	Débit non mesurable (en charge)							
25/09/2023	4	6	<b>98</b>	<b>86</b>	<b>98</b>	78	50	BEAU

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 2,41 )**

La station fait l'objet d'une exploitation et d'un entretien convenables. Son fonctionnement est satisfaisant. L'entretien des abords est correct. Il est recommandé de passer une fois par semaine et lors d'un événement pluvieux notable. Un poste de relevage doit être dégrillé au minimum une fois par semaine. Un nettoyage hebdomadaire (nettoyage à l'eau claire + vidange totale du poste) et 2 visites de contrôle de son bon fonctionnement par semaine sont conseillés. Au moins une fois par mois, un nettoyage plus poussé doit être réalisé :

1. Mettre la ou les pompes en fonctionnement manuel pour le vider le plus possible.
2. Couper l'alimentation électrique générale.
3. Rincer à grande eau les parois du poste, les pompes, les poires de niveaux ainsi que les canalisations et les accessoires en contact avec l'effluent.

Deux fois par an, il est conseillé de sortir la ou les pompes de rincer à grande eau la volute d'aspiration et de vérifier le bon état de la turbine. Après avoir remis le dispositif de pompage en place, il faudra remplir le poste d'eau claire et vérifier son bon fonctionnement.

En amont de la station, la canalisation principale passe sous un pont SNCF en aérien. Il serait souhaitable de consolider son maintien au niveau du manchon pour éviter toute pollution du ruisseau en cas d'affaissement. L'état structurel de la station est convenable. L'absence de prétraitement, notamment de dégrilleur, qui permet de retenir les matières solides indésirables (lingettes) ne permet pas un traitement optimal de l'effluent. Les bassins sont dans un état correct. Les berges sont légèrement dégradées par les ragondins. Des affaissements ont été constatés sur la périphérie du second bassin. Pour rappel, un faucardage annuel des berges est préconisé durant l'hiver. Il a pu être observé que la station a été sujette à la présence de lentilles. La capacité épuratrice de la station est juste correcte. Pour le bilan 24 heures, la station a traité 6,22 m<sup>3</sup> d'effluents, soit pratiquement le vingtième de sa capacité hydraulique nominale. Le rejet de la station répond aux contraintes imposées par la DUP du 17/03/1987 bien que la concentration en DCO soit supérieure au taux fixé (135 mg/L au lieu des 120 mg/L préconisé).

Concernant la sécurité du site et des équipements, aucune observation particulière n'est à émettre, mis à part la mise en place d'une grille de protection sur le moine de sortie de la troisième lagune.

### Station d'épuration PEYRAT LA NONIERE

- Type de station : **Boues activées - Aération prolongée**
- Mise en service : 1979
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 116
- Capacité nominale : 18 kg DBO5/j ; 300 EH ; 45 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU de Peyrat La Nonière

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
08/10/2007	62	17	97	89	92	96	16	BEAU
07/07/2009	188	36						PLUIE
17/08/2011	56	12	86	59	33	89	31	BEAU
22/05/2013	98	2	62	13	0	71	31	PLUIE
24/06/2015	80	34	98	86	95	97	27	BEAU
22/03/2017	198	54	97	91	99	93	52	PLUIE
22/10/2019	422	24	78	40	40	76	0	PLUIE
19/05/2021	100	4	82	38	77	91	22	PLUIE
26/06/2023	93	19	95	75	73	94	0	BEAU

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 0.79 (théorique : 1,73)**

### Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Une étude diagnostique du réseau était programmée en 2020. En effet, cette station est très sensible aux eaux météoriques. A l'heure actuelle, cette étude ne fait plus partie des priorités de la collectivité. Pour rappel, cette étude est subventionnée à 75% (50% de l'agence de l'eau + 25% du département).

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Même si des extractions de boues sont réalisées lorsque l'analyse V30 est supérieure à 500 mg/l, les à-coups hydrauliques, provoqués par les eaux météoriques collectées par le réseau, ont pour conséquence des départs de boues vers le milieu récepteur.

La production théorique de boues en 7 mois de fonctionnement (de mars à octobre) pour cette station est de 800 kg de MS. L'exploitant a extrait 790 kg de MS sur cette période, ce qui est plutôt satisfaisant. Cependant, on constate que les extractions n'ont pas eu lieu de juillet jusqu'à la fin de l'année, avec une moyenne des analyses V30 faible.

Lors du bilan 24h réalisé au mois de juin, la charge hydraulique représentait 93% de la capacité nominale de la station. La charge organique reçue correspondait à 65% de la population raccordée permanente recensée par la collectivité.

Une légère fuite était constatée au niveau du déversoir d'orage en tête de station. Son étanchéité a été refaite en fin d'année.

Le rejet répondait aux exigences réglementaires lors des visites.

Le milieu récepteur est impacté par les pertes de boues fréquentes suite aux événements météoriques.

### Station d'épuration RETERRE

- Type de station : **FILTRE PLANTE DE ROSEAUX**
- Mise en service : 2020
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 62
- Capacité nominale : 5.7 kg DBO5/j ; 95 EH ; 14.2 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU de l'Empire

### RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
21/02/2023	Analyses	3	30	6.1	3.8	1.36

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0,36)**

Le réseau de collecte est récent. Le poste de relevage situé « rue de l'Eglise » est bien exploité. Son fonctionnement est bon.

Au regard des relevés d'autosurveillance réalisés par l'exploitant, seulement une charge équivalente à 13 personnes (sur une base de 120l /j/ hab) est collectée pour une population raccordée permanente recensée à 62 personnes par la collectivité. Cela ne représente que 20% de la charge attendue. Une investigation réseau (stockage de charge, fuite, ...) ou une nouvelle évaluation de la population raccordée doit être réalisé. Selon la

collectivité, il est possible que les travaux de raccordements des usagers ne soient pas tous réalisés. Cela va être contrôlé en 2024.

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Le poste de relevage en entrée de station est bien entretenu. Le panier dégrilleur est vidé régulièrement.

Le faucardage des roseaux doit être effectué avant la mi-février. Le désherbage manuel des filtres doit être appliqué avant la repousse des roseaux.

Le rejet est de bonne qualité tout au long de l'année.

Le milieu récepteur est visuellement en bon état.

**Station d'épuration ROUGNAT**

- Type de station : **Lagunage naturel 2 bassins**
- Mise en service : 2007
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 55
- Capacité nominale : 9 kg DBO5/j ; 150 EH ; 23 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU La Gasne des Vergnes

**RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE**

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
01/03/2023	Analyses	3	30	13	9.4	2.58

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	<b>DCO</b>	MES	NTK	PT	
26/08/2009	329	15	51	<b>61</b>	87	60	0	PLUIE
22/08/2011	70	21	<b>PAS DE REJET</b>					HUMIDE

**Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0,76)**

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Le fonctionnement global de la station est bon.

Une pollution (huile de vidange) avait été constatée au début du mois de mars.

Elle n'avait pas eu d'incidence sur le fonctionnement biologique des bassins puisqu'elle avait été retenue par le dégraisseur en entrée du 1er bassin.

La DDT en avait été informé par l'exploitant. Un pompage de la pollution avait été effectué.

L'état structurel des bassins est bon.

Le rejet est conforme à la réglementation tout au long de l'année.

Le milieu récepteur est visuellement en bon état.

## Station d'épuration SANNAT

- Type de station : **Boues activées - Aération prolongée**
- Mise en service : 1979
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 100
- Capacité nominale : 17.4 kg DBO5/j ; 290 EH ; 44 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU du Bois de Fayolle

### Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
28/08/2023	66	28	98	<b>90</b>	98	97	89	PLUIE

### Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 0.19

Une étude diagnostique du réseau, réalisé en 2021, avait démontré que 65% des ECPP provenaient d'un linéaire de 345 m de réseau. Pour rappel, ces travaux d'assainissement peuvent être subventionnés à 50% (40% de l'agence de l'eau + 10% du département).

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Le fonctionnement global est bon.

On remarque une arrivée importante de graisses en entrée de station. La fréquence de vidange du bac à graisses de l'école (s'il y en a un) doit être contrôlée et révisée si nécessaire.

Les extractions étaient difficiles en début d'année à cause d'une mauvaise anticipation de l'évacuation des boues des lits de séchage. Elles sont revenues à la normale à partir du mois de mars (après curage des lits).

Théoriquement, la production de boues en 7 mois (de mars à octobre entre les 2 curages de lits) pour cette station devrait être de 0.77 T de MS. L'exploitant a extrait 1.91 T de MS sur cette période, ce qui est très satisfaisant. Il faut continuer ainsi.

Les ouvrages sont bien exploités.

Il faut être plus réactif sur les modifications de réglages de l'aération et de la recirculation afin de limiter les remontées de boues ou les moussages de dénitrification en surface du clarificateur.

Lors du bilan 24h réalisé à la fin du mois d'août, la charge organique reçue coïncidait avec la population raccordée permanente recensée par la collectivité.

Le rejet répond aux exigences réglementaires tout au long de l'année.

Le milieu récepteur est visuellement en bon état.

## Station d'épuration SERMUR

- Type de station : **Filtres à sables**
- Mise en service : 2003

- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 25
- Capacité nominale : 3 kg DBO5/j ; 60 EH ; 9 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : RUISSEAU du bois Fayolle

**Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :**

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
13/09/2010	22	5						CHAUD
23/04/2012	11	3				94		HUMIDE

**RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE**

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
02/03/2023	Analyses	3	30	2	23	5.07

Le site est difficile d'accès pour un camion vidangeur. Un aménagement de voirie peut être envisagé car les ouvrages ont besoins d'être vidangés et nettoyés. Un accès par le champ bordant l'enceinte de la station avec un tracteur et une tonne à lisiers est une autre option qui peut être étudiée afin de procéder à la vidange de la fosse toutes eaux (vidange non faite depuis 6 ans).

Pour rappel, la fosse toutes eaux doit être vidangée tous les deux ans.

L'exploitation de la station est satisfaisante.

Le dégrilleur est vidé régulièrement.

Le préfiltre à pouzzolane est fortement colmaté.

La chasse pendulaire fuit toujours. Le risque de colmatage des filtres à sables est réel car ils sont alimentés en continu.

Le rejet, de faible débit, répond aux exigences réglementaires tout au long de l'année.

Le milieu récepteur est visuellement en bon état.

**Station d'épuration ST DOMET**

- Type de station : **Lagune + filtre planté de roseaux**
- Mise en service : 2015
- Réseau : Séparatif
- Population raccordée : 26
- Capacité nominale : 5.7 kg DBO5/j ; 95 EH ; 15 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : /

## RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE

DATE	TYPE DE VISITE	DBO5 en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
07/02/2023	Analyses	11	30	11	16	2.4

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont globalement satisfaisants.

Les ouvrages du prétraitement sont nettoyés régulièrement à l'aide d'un balai brosse. L'accès à l'eau potable sur site est à réaliser afin de faciliter l'entretien des ouvrages. De plus, l'accès au site par un camion vidangeur n'est pas possible.

Le débit entrant est faible. Seulement 26 personnes raccordées permanentes sont recensées par la collectivité alors que la station a été conçue pour 95 EH. Les raccordements doivent être vérifiés par la collectivité.

Les bassins de lagunage étaient recouverts de lentilles d'eau toute l'année. La photosynthèse étant limitée, leur fonctionnement biologique est médiocre. Leur niveau est régulièrement bas par rapport au nominal, surtout en période estivale.

Les ragondins sont régulés en permanence.

Les roseaux étaient bien développés mais ils sont trop peu nombreux. Il est préconisé d'en replanter afin d'obtenir un massif uniforme. Les arbustes qui poussent dans le massif doivent être arrachés. Le faucardage des roseaux doit être réalisé avant la mi-février. Le désherbage manuel des filtres doit être effectué avant la repousse des roseaux.

Le canal venturi de sortie est nettoyé régulièrement.

Le rejet répond aux exigences réglementaires lors de l'analyse ponctuelle réalisée par le SATESE.

### Station d'épuration ST MEDARD LA ROCHETTE

- Type de station : Lit Bactérien - Faible Charge
- Mise en service : 1980
- Réseau : /
- Population raccordée : /
- Capacité nominale : 3 kg DBO5/j ; 50 EH ; 7.5 m3 /j
- Bassin Versant : LE CHER
- Milieu récepteur proche : Fossé

## RESULTATS DES VISITES SUR L'EFFLUENT TRAITE

DATE	TYPE DE VISITE	DBO <sub>5</sub> en mg/l	DCO en mg/l	MEST en mg/l	NTK en mg/l	PT en mg/l
11/04/2023	Analyses	75	206	44	35	5.2

Son exploitation et son entretien sont inexistantes. Des saules ont poussé dans l'enceinte de la station ! Son fonctionnement n'est pas satisfaisant.

L'état structurel de la station est médiocre. Cette unité de traitement est vétuste et la qualité du traitement est très médiocre. Son efficacité reste très limitée de par sa conception. Les travaux préconisés de longue date n'ont toujours pas été réalisés (compléter le manque de pouzzolane et remplacer la plaque béton de répartition).

La capacité de la station n'est pas bonne. Le rejet est faible et de mauvaise qualité, il ne répond pas aux contraintes imposées par la norme. Un fossé en sortie de station permet l'infiltration de l'effluent et limite son impact sur le milieu récepteur.

Le remplacement de l'unité de traitement doit être envisagé dans les plus brefs délais

## 1-9. Glossaire

**EH** Equivalent habitant

**MES** Matières en suspension

**DBO5** Demande biologique en oxygène durant 5 jours.

**NKj** Azote Kjeldhal

**DCO** Demande chimique en oxygène

**NGL** Azote global

## 2- Tarification et recettes du service

### 2-1. Méthode de tarification

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

Les tarifs sont votés par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs appliqués pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

- ❖ 2022-11-030/22 Tarif de la redevance assainissement - Année 2023 (incluant Mérinchal & Basville)
- ❖ 2023-183 "Mise à jour des tarifs de l'assainissement collectif pour la commune de Mérinchal Année 2022 et 2023
- ❖ 2023-184"Modification du fonctionnement de la facturation pour la commune de Dontreix Année 2022 et 2023"

Les autres taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

### 2-2 Prix de l'assainissement collectif :

- ▶ **Le prix du service comprend, pour l'essentiel des services :**

- ❖ Une part fixe : l'abonnement
- ❖ Une part variable proportionnelle à la consommation en eau potable : prix au m3
- ❖ Une participation aux frais de branchement.

▶ **En outre, la facture comprend également une part destinée à l'agence de l'eau.**

Il s'agit de la redevance de modernisation des réseaux de collecte. Elle est applicable à l'ensemble du territoire Communautaire mais diffère selon les communes.

Son montant, en € par m3, est déterminé chaque année par l'agence de l'eau.

▶ **Montant 2023 : (tarif en cours de lissage (durée : 6 ans / fin : 2024))**

	<b>Part fixe (abonnement) en €</b>	<b>Part variable (conso) en € par m3</b>
<b>Service principal</b>	117.39	1.7385
<b>St Domet</b>	108.30	1.5124
<b>Sermur</b>	109.60	1.5769
<b>Chénérailles</b>	106.98	1.3973
<b>Lavaveix Les Mines</b>	115.91	1.4554
<b>Peyrat La Nonière</b>	98.94	1.4207
<b>St Médard La Rochette</b>	113.30	1.1951
<b>Basville</b>	108.25	1.1951
<b>Mérinchal</b>	105.72	1.3720

- **Participation aux frais de branchement**

Montant des travaux – subvention éventuel + 10 %. Avec un plafonnement à 800 € sur réseau neuf et 1200 € sur réseau existant.

- **Redevance de modernisation des réseaux de collecte**

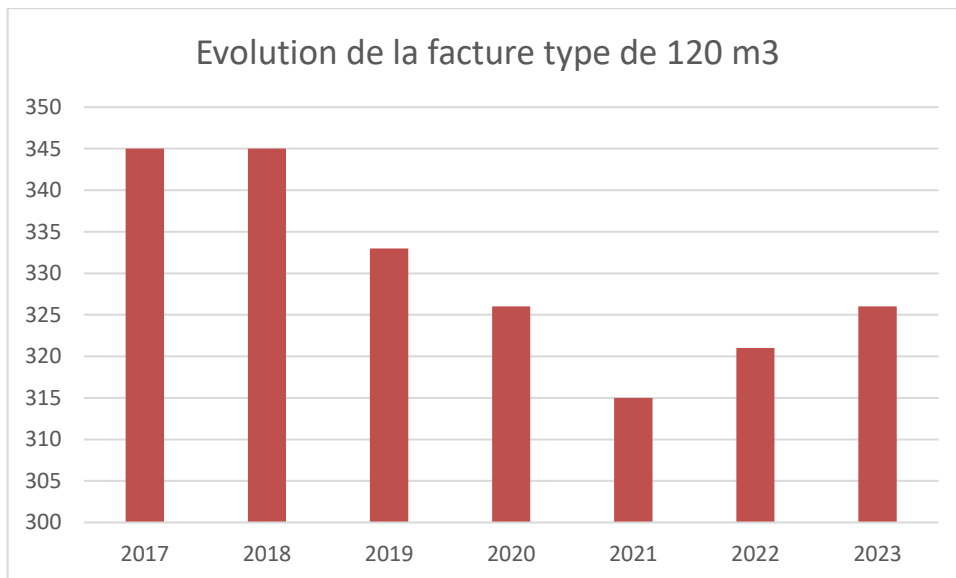
**Tarif 2023** : 0.16 €/m3

- **TVA** : Sans objet

## 2-3. Evolution

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du montant de la facture type (120 m3 d'eau consommée dans l'année) hors TVA et redevances des autres organismes.

<b>Service principal</b>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part fixe	39,37	40,69	57,08	64,35	71,6	78,9	86,17	86,17	90,46	95,79	100,12	108,8	117,39
Part variable	1,293	1,333	1,427	1,609	1,791	1,973	2,154	2,154	2,025	1,921	1,794	1,766	1,738
Montant de la facture type en €	<b>195</b>	<b>201</b>	<b>228</b>	<b>257</b>	<b>287</b>	<b>316</b>	<b>345</b>	<b>345</b>	<b>333</b>	<b>326</b>	<b>315</b>	<b>321</b>	<b>326</b>
Prix de l'assainissement	1,62	1,67	1,90	2,15	2,39	2,63	2,87	2,87	2,78	2,72	2,63	2,83	2,87



### 3 Indicateurs d'ordre du service

#### 3-1. Indicateurs d'ordre général

► **Abonnés domestiques et assimilés : 2583 abonnés**

► **Taux moyen de renouvellement des réseaux (hors création) (pluviales déduit)**

Aucun renouvellement de réseau en 2023.

► **Durée d'extinction de la dette de la collectivité 2023**

- Encours total de la dette au 31 décembre 2023 : 1 753 157.95 €
- Epargne Brute annuelle :  $EB = (a) - (c - b + d - e)$  / €
- Recettes réelles d'exploitation du service : (a) 747 342 .16 €
- Participation "eaux pluviales" (b) / €
- Dépenses réelles d'exploitation du service : (c) 742 157.89 €
- Intérêts des emprunts payés (d) 42 364.67 €
- Capital d'emprunt remboursé : 106 204.69 €
- Intérêts au titre des eaux pluviales : (e) / €
- Capital au titre des eaux pluviales : /€

La durée d'extinction de la dette est de : 36 années (2059)

L'arrêté fixant les indicateurs de performance est relativement imprécis sur la définition de l'épargne brute. Son calcul a été modifié afin que l'épargne brute corresponde à ce que dégage la section de

fonctionnement en capacité d'investissement. En conséquence elle est égale aux recettes réelles de fonctionnement du service (vente de produits et assimilés) moins les dépenses réelles de fonctionnement, (charges à caractères générales, charges de personnel, intérêts d'emprunt pour l'essentiel).

En effet, la durée d'extinction de la dette vise à déterminer le nombre d'années nécessaire au service pour rembourser le capital d'emprunt restant dû au 31 décembre s'il affectait l'ensemble de ses disponibilités financières propres au remboursement de la dette. Afin que le résultat ne soit pas faussé, la subvention d'équilibre ainsi que la contribution eaux pluviales sont déduites des recettes ainsi que la part de la dette affectée aux eaux pluviales. Par contre, la participation eaux pluviales, elle, est maintenue dans le calcul. Celle-ci remboursant des dépenses de fonctionnement supportées par le budget annexe assainissement pour le compte du budget principal puis des communes.

Attention ce nouveau calcul démarre à compter du RPQS 2014 - Ne pas comparer avec les années antérieures.

IMPORTANT : la participation Eaux Pluviales n'a pas été versée pour les exercices 2018 à 2022 donc non déduite

**Le service est actuellement dans l'incapacité de donner certains chiffres pour l'année 2023. Dès qu'il seront connus, une mise à jour du rapport sera réalisée.**

#### ► **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente**

Les données nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont que partiellement disponibles auprès du service puisque la facturation est effectuée par un prestataire extérieur.

**Le taux d'impayés est estimé à 7 % (en 2022).**

#### ► **Taux de réclamations.**

Le service n'a pas enregistré de réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation.

## 3-2. Indicateurs spécifiques à la collecte

#### ► **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées**

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors que la voie publique par laquelle il a accès à son immeuble est desservie, directement ou par l'intermédiaire d'une voie privée.

Cet indicateur concerne la desserte des zones placées en assainissement collectif par les études de zonage. Les données suite à la fusion n'ont pas été mises à jour - cette indicateur n'est donc pas complété pour les derniers exercices.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	85%	85%	90%	90%	90%	90%	90%	94%					

► **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.**

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de plans des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet ;</li> </ul>	Non	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement ;</li> </ul>	Oui	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.</li> </ul>	Oui	5
<p>☐ L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R.554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.</li> </ul>	Oui	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.</li> </ul>	50%	5

☐	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
•	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	Non (22/6 9,5 km)	10
•	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linaires total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	Non	5
☐	Un total de 40 points minimum est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
•	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	Non	10
•	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	Non	5
•	localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	Non	10
•	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	Non	10
•	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	Non	10
•	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)	Non	10
•	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les répartitions ou travaux effectués à leur suite.	Non	10
•	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatifs chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	10

<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>120</b>
--------------	-----------	------------

➤ **Conformité de la collecte des effluents**

- Obligation d'équiper les agglomérations générant une charge brute organique supérieure à 120 kg de DBO5/j d'un réseau de collecte.

CONFORME pour l'ensemble du territoire.

- Autosurveillance des réseaux de collecte.

CONFORME pour l'ensemble du territoire - Obligations limitées.

➤ **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers**

Aucune demande d'indemnisation présentée par des tiers pour débordement et/ou inondation au cours de l'exercice. Soit un taux de 0,0/1000 habitants

**Attention** : 3 points de débordement réguliers connus : rte de Montluçon et rte de la courtine à Auzances et rue du Patural Blanc à Lavaveix les Mines.

➤ **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.6 points**

➤ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**

A	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
● Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels au milieux récepteurs ;	Oui	20
● Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet ;	Non	10
● Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	Non	20
● Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des	Non	30

	eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.</li> </ul>	Non	10
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur ;</li> </ul>	Non	10
<b>B</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</li> </ul>		
	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Non	10
<b>C</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</li> </ul>		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Non	10
	<b>TOTA L</b>	20	120

### 3-3. indicateurs spécifique à l'épuration.

#### ► Conformité des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Une filière est dite "conforme" lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales soit :

- A- Obligation de traitement lorsque l'agglomération est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées.

- B- Respect des objectifs de traitement fixés par l'arrêté du 21 juillet 2015 ou d'autorisation

- C- Respect des objectifs :

C1- du décret n° 91-1283

C2- du SDAGE

C3- du SAGE

- D- Rejet de boues dans le milieu aquatique

Le tableau suivant présente l'état de conformité aux rubriques précitées hors C2 et C3.

Ouvrages d'épuration.	A	B	Paramètre(s) NC	C1	D	Commentaires**
Auzances - bourg	CO	<b>NC</b>	DBO-DCO-NO-Pt	CO	CO	
Auzances - sarcelles	CO	SO		CO	CO	
Basville	CO	SO		CO	CO	
Bellegarde - bourg	CO	<b>NC</b>	DBO-DCO	CO	NC	Moyen
Champagnat - bourg	CO	CO		CO	NC	Faible
Chard - bourg	CO	SO		CO	CO	
Chénérailles	CO	CO		CO	NC	Faible
Dontreix - bourg	CO	SO		CO	CO	
Fontanières - bourg	CO	CO		CO	CO	
Lavaveix les Mines	CO	CO		CO	CO	
Les Mars - bourg	CO	SO		CO	CO	
Lupersat - bourg	CO	SO		CO	CO	
Mainsat - bourg	CO	CO		CO	NC	Moyen
Mérinchal	CO	CO		CO	CO	
Peyrat la Nonière	CO	<b>NC</b>	DCO	CO	NC	Important
Rougnat - bourg	CO	SO		CO	CO	
Saint Domet	CO	SO		CO	CO	
Saint Médard la Rochette	CO	SO		CO	CO	
Sannat - bourg	CO	CO		CO	NC	Faible
Sermur	CO	SO		CO	CO	

CO : CONFORME

NC : NON CONFORME

SO : SANS OBJET

(pas de bilan récent)

\* les paramètres considérés sont : DBO5, DCO et MES

Sauf pour les lagunes où seul la DCO compte et Auzances qui comprend en plus NO3 et PT.

\*\* rubrique D

Les ouvrages d'épuration du service ne sont pas concernés par les objectifs du SDAGE à l'exception des lagunages naturels pour lesquels un curage des bassins est préconisé tous les huit ans.

► **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation**

Ouvrages d'épuration.	Conformité de la Filière	Taux
Auzances - bourg	CONFORME	100%
Auzances - sarcelles	Sans Objet	
Basville	Sans Objet	
Bellegarde - bourg	CONFORME	100%
Champagnat - bourg	CONFORME	100%
Chard - bourg	Sans Objet	
Chénérailles	CONFORME	100%
Dontreix - bourg	Sans Objet	
Fontanières - bourg	Sans Objet	
Lavaveix les mines	Sans Objet	
Les Mars - bourg	Sans Objet	

Lupersat - bourg	Sans Objet	
Mainsat - bourg	CONFORME	100%
Mérinchal	Sans Objet	
Peyrat la Nonière	CONFORME	100%
Rougnat - bourg	Sans Objet	

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241211-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Saint Domet	Sans Objet	
Saint Médard	Sans Objet	
Sannat - bourg	CONFORME	100%
Sermur	Sans Objet	

Les boues issues des ouvrages d'épuration de type boues activées du service sont soit renvoyées en centre de compostage (boues sèches) soit acheminées en station d'épuration (boues liquides) depuis les mesures COVID.

## 4- Financement des investissements du service

### 4-1. Compte administratif

Seuls les chapitres concernés au cours de l'exercice sont mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

Dépenses		
Chap.	Libellé	Crédits employés
11	Charges à caractère général	1574 31.17
12	Charges de personnel	117 687.40
65	Autres charges de gestion courante	6 562.14
Total des dépenses de gestion courante		281 681.20
66	Charges financières	42 364.70
67	Charges exceptionnelles	2520.58
68	Dotations aux provisions et dépréciation	2 770
Total des dépenses réelles d'exploitation		329 36.5
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	138 814 .30
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		138 814.30
<b>TOTAL</b>		<b>468 150.80</b>
<b>Pour information déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0.00</b>
Recettes		
Chap.	Libellé	Crédits employés
13	Atténuation de charges	3 815.83
70	Ventes produits fabriqués, prestations	350 660.64
74	Subvention d'exploitation	9 690
75	Autres produits de gestion courante	4 194.18
Total des recettes de gestion courante		368 360.65
77	Produits exceptionnels	3040.67
Total des recettes réelles d'exploitation		371 401.32
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 688.16
Total des recettes d'ordre d'exploitation		41 688.16

EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241211-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

	<b>TOTAL</b>	<b>413 089.48</b>
	<b>Pour information excédent d'exploitation reporté de N-1</b>	<b>39 944.65</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
	20 à 23	Total des opérations d'équipement	428 014.70
	16	Emprunts et dettes assimilées	106 204.69
	Total des dépenses réelles d'investissement		534 219.40
	40	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 688.16
	<b>TOTAL</b>		<b>575 907.52</b>
	<b>Solde d'exécution négatif reporté N-1</b>		<b>0.00</b>
	Recettes		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
13	Subventions d'investissement	248 113.92	
14	Emprunts et dettes assimilées	0	
Total des recettes d'équipement		248 113.92	
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	41 936.08	
Total des recettes réelles d'investissement		290 050	
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	138 814.3	
41	Opérations patrimoniales	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>538 163.92</b>	
<b>Solde d'exécution positif reporté N-1</b>		<b>219 982.62</b>	

Crédit employés = mandat émis + charges rattachées + reste à réaliser au 31/12

Les opérations dont le n° est inférieur à 100 sont les opérations antérieures à la fusion est en cours de solde.

A ce jour la collectivité n'a pas validé de plan pluriannuel d'investissement.

La liste ci-dessous reprend l'ensemble des travaux inscrits au budget 2023. Il s'agit d'ouverture de crédits. La réalisation de ces opérations est soumise à l'obtention de subventions, l'obtention de la maîtrise foncière ou à une décision de poursuivre de l'assemblée délibérante.

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Reste à réaliser 31/12
101	Etudes et diagnostic	33 875	1320	1440
102	Réseaux séparatifs	558 239.76	281 924.03	56 924.64
103	Réseaux unitaires	10 403	0	0
104	Traitement	86 406	26 142.68	60 263.32
105	Matériel et services général	277 283.40	0	0
26	Auzances	31 314.60	0	0

## 5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

### 5-1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montants des abandons de créance	0	0	0	0	0	0	0
Montants des versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0	0	0	0

### 5-2. Action de coopération décentralisée

Sans objet.

## 6- Les différents événements 2023 :

En plus des délibérations concernant les différents tarifs, d'autres délibérations ont été votées.

- ✓ 2023-181 Règlement de service d'assainissement collectif
- ✓ 2023-185 Révision de la convention de co-maîtrise d'ouvrages de l'assainissement du Bourg d'Auzances - Collège.
- ✓ 2023-186 : Mise en œuvre d'une astreinte financière en cas de non raccordement après le délai de 2 ans.
- ✓ 2023-187 : Création d'une redevance pour les contrôles de raccordement au réseau dans le cadre d'une vente immobilière.

D'autres événements ont ponctué l'année 2023, avec le départ du responsable de service en aout.

Le manque de personnel, ainsi que les problèmes de fonctionnement de diverses installations (stations, réseaux) et le manque de ressources ont posé des difficultés aux agents du service, malgré leur engagement maximal pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci.

En attendant le recrutement d'un nouveau responsable, nous avons signé un contrat d'un an avec un prestataire extérieur sous forme de prestation de service dans le cadre d'une étude de transfert ayant débuté en octobre 2023. En novembre 2023, une assistante au responsable de service est arrivée.

## 7- Les projets 2024 :

Les tableaux reprennent les différents travaux à réaliser classer par communes en 2024 (début 2025):

### 1) Fonctionnement

**Auzances : Bourg**

**Station d'épuration :**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Commande de réactif	Octobre 2024	800 €	Pour l'ensemble des STEP

**Réseau :**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Route de Montluçon : Problème de racines sur portion réseau Passage caméra Hydrocurage	Dès que possible	A faire Chiffrer  1 800 € 300 €	4 <sup>ème</sup> Intervention hydrocurage depuis début d'année – Attention travaux représentant un coût important car passage caméra obligatoire + traversé de route départemental
Avenue du 8 mai 1945 : Réfection de 2 regards + branchement + traversé de voirie départementale	Dès que possible	A faire chiffrer	Regard effondré depuis février 2024 – lieu sécurisé par une simple rubalise - Forte probabilité de faire hydrocurer le réseau sous quelques semaines
Rue de la justice : Portion de réseau effondré amène sable et gravier en masse – Faire un passage caméra pour déterminer les réparations		A faire chiffrer 800 €	Problème persistant depuis 2021 - Hydrocurage déjà réaliser + étudier l'état exact du réseau

**Rougnat**

**Réseau :**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Branchement quartier du Chez à renouveler + 10 mètre minimum de renouvellement de tuyaux + regard à remettre en conformité + grille avaloir à	Au plus tard 1 <sup>er</sup> trimestre 2025	Entre 10 000 € et 15 000 €	Attention réseau fibre amiante – Maison en rénovation + problématique sur la grille en place (impact visuelle et olfactif)

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241211-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

prévoir par la mairie pour les EP

## Fontanières

### Réseau :

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Réfection d'une portion de réseau sur terrain privé + Mise en place et restauration de 2 regards	Selon les délais de M. Desret	34 000 € HT	Projet photovoltaïque de l'entreprise DESRET - Attention réseau fibre amiante

## Reterre

### Station :

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Défaut d'armoire électrique – panne identifiée sur 1 pompe de relevage : impact le fonctionnement car 2 pompes sur 3 actives	Au plus tard 30 septembre 2024	Environ 2 000 € HT	Risque de faire griller les pompes en surcharge + passage d'un électromécanicien
Curage des 2 postes de refoulement	Idéalement 2 fois par an	A chiffre (ex : Bellegarde 110 €)	Opération groupée via contrat

## Sannat

### Station:

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Vannes réseau à changer	Au plus tard le 30 septembre 2024	200 € HT	Avant période hivernale
Prévoir l'isolation thermique de la nouvelle vannes	Après le changement	A chiffrer	

<b>Curage des lits de séchage + Compostage des boues</b>	Fin 2024	750 € HT A chiffrer	Opération groupée
<b>Armoire électrique</b>	Courant 2025	8 500 € HT	Pour la télésurveillance futur

**Réseau :**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
<b>Rue de la Poste : Remplacement du couvercle de surface sur le tampon</b>	Avant fin 2024	2 000 € HT	Attention risque d'accident routier et piétons car limite de commerces communaux
<b>Potentielle création de branchement sur construction neuve</b>	Selon les dates de réalisation	A chiffrer	Participation aux frais de branchement

**Mainsat**

**Station:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
<b>Curage des lits de séchage + Compostage des boues</b>	Fin 2024	750 € HT A chiffrer	Opération groupée
<b>Pompage des boues de surface du clarificateur</b>	Avant la période hivernale pour limiter le risque de pollution naturel	1 100 € TTC	

**Réseau :**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
<b>Branchement de la MAM</b>	Selon le projet	1 200 € HT	Participation aux frais de branchement

**Champagnat**

**Station:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Curage des lits de séchage + Compostage des boues	Fin 2024	750 € HT A chiffrer	Opération groupée
Armoire électrique	Courant 2025	8 500 € HT	Pour la mise en place de la télésurveillance

**Lupersat**

**Station:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Curage du cône de sédimentation	Courant 2025	A chiffrer	Pour une meilleure qualité de traitement
Curage du poste de refoulement	Idéalement 2 fois par an	A chiffrer (ex : Bellegarde 110 €)	Opération groupée via contrat

**Bellegarde en Marche**

**Station:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Curage des lits de séchage + Compostage des boues	Fin 2024	750 € HT A chiffrer	Opération groupée
Passage électromécanicien sur armoire électriques : dysfonctionnement du mode automatique / Fonction en mode manuel	URGENCE ABSOLUE	A chiffrer mais minimum 2 000 €	Fonction en mode manuel : entraine un risque de casse des équipement, surconsommation électriques et défaut de traitement Voir opération groupée
Curage du poste de refoulement réseau	Idéalement 2 fois par an	110 €	Opération groupée via contrat

**Le Theil**

**Réseau:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Passage électromécanicien pour armoire électriques sur poste de relevage	En fonction de Bellegarde en Marche	A chiffrer mais minimum 2 000 €	Fonction en mode manuel : entraine un risque de casse des équipement, surconsommation électriques et défaut de traitement Voir opération groupé
Curage du poste de refoulement	Idéalement 2 fois par an	A chiffrer (ex : Bellegarde 110 €)	Opération groupée via contrat

<b>Merinchal</b>
------------------

**Station:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Pose d'un dégrilleur en entrée de STEP	1 <sup>er</sup> semestre 2025	A chiffrer	Exigence de la DDT

**Réseau:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Place du Marché : Hydrocurage + Passage caméra sur branchement neuf	Urgence 30 septembre 2024	110 € HT* 8 par an 200 € HT	Définir la source du problème (publique ou privé)
Curage des 2 postes de refoulement	Idéalement 2 fois par an	A chiffrer (ex : Bellegarde 110 €)	Opération groupée via contrat

<b>Basville</b>
-----------------

**Station:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Curage des lagunes – selon la batimétrie	A voir en fonction budget 2024	100 000 € HT	EXIGENCE DE LA DDT
Défricher les lieux et installer une clôture	Urgence avant curage	5 000 € HT	Sécurisation du site – aucune clôture existantes actuellement

**Peyrat La Nonière**

**Station:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Curage des lits de séchage + Compostage des boues	Fin 2024	750 € HT A chiffrer	Opération groupée

**Lavaveix Les Mines**

**Station:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Curage des lagunes – selon la batimétrie	A voir en fonction budget 2024	110 000 € HT	EXIGENCE DE LA DDT
Passage électromécanicien pour armoire électriques sur poste de relevage	En fonction de Bellegarde en Marche	A chiffrer mais minimum 2 000 €	Fonction en mode manuel : entraine un risque de casse des équipement, surconsommation électriques et défaut de traitement Voir opération groupé

**Réseau:**

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Patural blanc : à faire un fois le diagnostic réalisé	2025 au mieux	A chiffrer	Travail en cours
Rue du centre : Passage caméra – engorgement du réseau avec impact sur habitation privée	Urgence septembre 2024	1 000 € HT	Impact direct sur une propriétaire qui est en permanence inondé avec 3 changements de chaudière
Rue du centre : travaux suite au passage caméra	Urgence fin d'année 2024	A chiffrer	En attente
Route d'Aubusson : Branchement maison neuve	En construction – à prévoir fin 2024	1 000 €	Participation aux frais de branchement

## Chénérailles

### Station:

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Vidange de la bache	URGENCE septembre 2024	6 500 € HT	EXIGENCE DDT

### Réseau:

Travaux	Date de réalisation	Coût estimatif	Observation
Route d'Ahun : Branchement effondré	Dès que possible	3 500 € HT	Rend inaccessible une résidence secondaire – à charge de la comcom
Route de Peyrat : Regard sur un trottoir effondré Sécurisation des lieux dans l'attente des travaux	Dès que possible  Semaine 28 maximum	1 500 € HT  200 € HT	RISQUE D'ACCIDENT PIETON –  Sécurisation des lieux
Champs : regard effondrée à l'entrée	1 <sup>er</sup> trimestre 2025	1 500 € HT	Pénibilité pour l'agriculteur et sécurisation difficile à tenir en place

## 2) Investissement :

### Travaux en cours :

- Auzances : Collège :

Charges restantes sur 2024 : **109 536,26 €** ( EUROVIA : 82 456,26 € ; GEOVAL : 27 080 €)

Recettes restantes sur 2024 : **149 790,61 €** (Solde AELB : 36 270 € + Département : 24 061,20 € + DETR : 41 459,41 € +Participation communale : 48 000 €)

- Etude de transfert ( Agenda diagnostic)

Charges restantes sur 2024 : **29 550 €**

Recettes restantes sur 2024 : **17 765 €** (Solde AELB : 9 690 € +Département : 8 075 €)

### Travaux à réaliser à court terme :

- Télesurveillance : Mise en place de télesurveillance sur les différentes stations et poste de relevage

Projet	Dépense HT	Dépense TTC	Subvention	Autofinancement
PR Champs de foire Chénérailles	Inclut dans le projet de réhabilitation de la STEP			
PR Maison de retraite Chénérailles	Inclut dans le projet de réhabilitation de la STEP			
<u>PR Gendarmerie Chénérailles</u>	<u>3 330 €</u>	<u>4 000 €</u>	<u>70 %</u>	<u>1 267 €</u>
STEP Chénérailles	Inclut dans le projet de réhabilitation de la STEP			
PR Le Theil	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
PR de Lupersat	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
PR Reterre	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
<u>PR Bellegarde en Marche</u>	<u>3 330 €</u>	<u>4 000 €</u>	<u>70 %</u>	<u>1 267 €</u>
STEP Champagnat	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
PR Lavaveix les Mines	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
PR La Naute	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
<u>STEP Mainsat</u>	<u>3 330 €</u>	<u>4 000 €</u>	<u>70 %</u>	<u>1 267 €</u>
STEP Peyrat la Nonière	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
STEP Reterre	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
STEP Sannat	3 330 €	4 000 €	50 %	2 067 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 630 €</b>	<b>48 000 €</b>		<b>23 200 €</b>

- STEP de Chénérailles :

Désignation des chapitres / travaux	Montant HT	Observations
Préparation et installation de chantier	31 500 €	<p><b><u>PROJET MIS EN DEMEURE</u></b>            Subvention Département : 10 %            Subvention AELB : définit selon le 11<sup>ème</sup> projet prévu dès janvier 2025  <u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat définitif du terrain</li> <li>• Programmer les interventions d'archéologie préventives début 2025</li> <li>• Engagement auprès de la DDT pour lancer les travaux au 1<sup>er</sup></li> </ul>
Terrassements	311 400 €	
Etanchéité lagunes et filtres	182 300 €	
Prétraitements	7 500 €	
Canalisation et ouvrages en béton	96 700 €	
Equipement lagune	18 000 €	

Filtres plantés de roseaux	132 985 €	semestre 2025 selon les conclusions d'archéologie
Aménagement divers	121 000 €	
Rejet des eaux usées traitées	13 000 €	
Frais de maîtrise d'œuvre, études diverses, aléas	117 150 €	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>914 385 €</b>	

- Réseau de Chénérailles :

Désignation travaux / secteur	Montant HT	Observations
Route de Saint Loup	80 000 €	<p><b><u>PROJET MIS EN DEMEURE</u></b>  Subvention Département : 10 %  Subvention AELB : définit selon le 11<sup>ème</sup> projet prévu dès janvier 2025  <b><u>Objectifs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmer les interventions d'archéologie préventives début 2025</li> <li>• Engagement auprès de la DDT pour lancer les travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2025 selon les conclusions d'archéologie</li> </ul>
Traversées des prés R61 et 60 vers 61	70 000 €	
Traversé des près partie aval	200 000 €	
Traversée parcelles AB1-3 puis 431	10 000 €	
Chemin des granges REG4	40 000 €	
Vieux bourg	120 000 €	
Remise en état PR eau bonne	50 000 €	
Remise en état PR Vaugeix	50 000 €	
Aléas et imprévus	124 000 €	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>744 000 €</b>	

- STEP et réseau Bellegarde en Marche :

Désignation des chapitres / travaux	Montant HT	Observations
Unité de traitement des eaux usées	555 000 €	Subvention Département : 10 % Subvention AELB : définit selon le 11 <sup>ème</sup> projet prévu dès janvier 2025 <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmer les interventions d'archéologie préventives début 2025</li> <li>• Achat des deux parcelles de terrain nécessaires à la construction</li> </ul>
Réhabilitation des réseaux et réseau de transfert	588 000 €	
Maîtrise d'œuvre	41 750 €	
Etude géotechnique	9 000 €	
Contrôles réseaux	19 000 €	
Diagnostic amiante	3 000 €	
Achat de terrain et bornage	29 000 €	
Branchement électrique	2 000 €	
Analyses de sables	1 500 €	
Essais de garantie de la station	2 000 €	
Frais appel d'offres	1 000 €	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 254 250 €</b>	

- STEP et réseau Mainsat :

Désignation des chapitres / travaux	Montant HT	Observations
Construction d'une nouvelle station	280 840 €	Subvention Département : 10 % Subvention AELB : définit selon le 11 <sup>ème</sup> projet prévu dès janvier 2025 <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réévaluation du projet par le maître d'œuvre concernant le dimensionnement de la station à cause</li> </ul>
Réseau de transfert et démolition ancienne STEP	246 300 €	
Maîtrise d'œuvre	27 400 €	
Etude géotechnique	5 000 €	

Contrôles réseaux	5 100 €	des eaux météoriques en trop grandes quantité • Investigation au niveau de la maison de retraite pour résoudre divers problèmes <b>Risque d'augmenter le prix final des travaux</b>
Diagnostic amiante enrobés	2 000 €	
Diagnostic amiante de la station et risques d'exposition au plomb	1 500 €	
Analyses de sable	1 000 €	
Branchement eau potable	1 500 €	
Essais de garantie de la station	2 000 €	
Frais appel d'offres	1 000 €	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>573 640 €</b>	

- Mise à jour des diagnostics :

Pour respecter la règle d'un diagnostic ( station , réseau ) tous les 10 ans plusieurs seraient à lancer.

Toutefois, il faut prioriser les urgences selon l'état des réseaux :

1. Lavaveix les Mines
2. Auzances
3. Peyrat la Nonière
4. Champagnat

Par ailleurs, les diagnostics des communes de Sannat et Fontanières étant à jour, il serait intéressant de pouvoir organiser les travaux nécessaires avant d'avantage de dégradations. De plus, les tronçons sont localisés et ne devrai pas représenter un coût excessif...

- Mise en place de mensualisation :

Afin de réduire cette problématique la mise en place de la mensualisation des facturations en interne limiterais les impayés.

A noter :

<p style="text-align: center;"><b>Impayés SUEZ → 13 059,05 € sur 3 ans</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Impayés Comcom → 35 190,63 € sur 3 ans</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>TOTAL : 48 249,68 €</u></b></p>
--